

Pourquoi avoir créé “La Seine n’est pas à vendre” ?

Notre association est **née en 2018**, dans la foulée d’une tribune parue dans *Libération* et cosignée par différentes personnalités (cf. sur ce site, § Tribunes) qui s’indignaient de la marchandisation croissante des rives de Seine, sans **réflexion globale sur le grand paysage, la biodiversité et le climat**. Sous prétexte de “Réinventer la Seine” (appel d’offres des Villes ouvert à des Groupements investisseurs-promoteurs, avec leurs architectes), Paris, Rouen, Le Havre, suivies par d’autres communes riveraines du Grand Paris, ont cédé des terrains à bâtir (avec vue...) sur les rives, sans **évaluer ce que sont aujourd’hui les risques et les bénéfices qu’apportent le fleuve et ses affluents dans la Métropole**.

Aujourd’hui on compte environ 142 opérations sur 3300 ha (11 millions de m² de surface de planchers) en cours ou en projets sur les berges et les îles en Région parisienne, autant qu’autour des gares du métro du Grand Paris, et ce alors que le changement climatique est devenu une réalité palpable (accentuation et fréquence des phénomènes extrêmes). Il est urgent de réévaluer les risques liés à la pluviométrie, à l’imperméabilisation croissante des sols, à la multiplication des obstacles à l’écoulement, etc., et **de reconnaître, préserver et valoriser le rôle essentiel et bénéfique du fleuve sur le climat urbain, comme îlot de fraîcheur et couloir de ventilation**.

Il faut aujourd’hui penser l’air et l’eau avant toute autre considération pour développer un projet métropolitain soutenable. Le rôle de notre association - La Seine n’est pas à vendre - est d’aider à prendre conscience de cette priorité et à agir pour le **respect de l’intégrité des qualités du fleuve, y compris en termes de paysage**, ceci dans l’intérêt commun.

Cela exige de préserver ou retrouver l’entière maîtrise publique du fleuve, de ses îles et de ses rives, dans une perspective à long terme intégrant le “grand paysage” et l’écologie bien autant que le développement économique. Cela conduit aussi à envisager de donner une personnalité juridique au fleuve, comme cela existe déjà dans différents pays, pour avoir des moyens juridiques de défense de son écosystème.